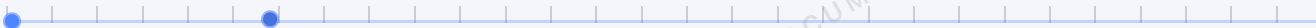


● ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

Mission d'apprentissage automatique appliqué



PARTIE A – PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE

Latent Field Labs

3000 Hanover St, Palo Alto, CA 94304,
United States

PARTIE B – PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE

Cascadia Grid Utilities

4500 SW Kelly Ave, Portland, OR
97239, USA

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

**NDA-2026-
0071**

DATE D'ENTRÉE
EN VIGUEUR

16 mars 2026

ÉMIS LE

9 février 2026

DROIT
APPLICABLE

**État de
Californie,
États-Unis**

Latent Field Labs, Inc.

Confidentiel — préparé pour Cascadia Grid Utilities. Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.

EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0071

POUR SIGNATURE

N° DE CONTRAT NDA-2026-0071	PARTIES Latent Field Labs et Cascadia Grid Utilities	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 16 mars 2026	DURÉE 12 mois
DROIT APPLICABLE État de Californie, États-Unis	STATUT Pour signature		

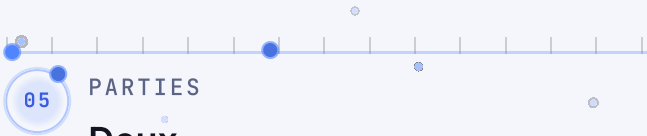
EN BREF

La structure de cet accord

READOUT // LOCKED

État de Californie, États-Unis

Comté de Santa Clara, Californie



PARTIES

Deux

Latent Field Labs et Cascadia Grid Utilities

01

NODE // ONLINE

Objet et contexte

Cascadia Grid Utilities répartit sa capacité de pointe à partir d'un modèle de prévision statistique vieux de dix ans qui manque systématiquement les pics de demande lors des vagues de chaleur et des vagues de froid, obligeant à des activations de centrales de pointe coûteuses et de dernière minute. Voici le plan pour le remplacer par un modèle de prévision entraîné, intégré directement à la répartition.

Préambule

FIELD // ACTIVE

L'équipe d'équilibrage de charge de Cascadia établit actuellement ses prévisions de demande à court terme à partir d'un modèle statistique conçu pour un réseau deux fois plus petit que l'actuel, et il manque systématiquement les pics lors d'événements météorologiques extrêmes — chaque erreur oblige à activer en urgence une capacité de pointe coûteuse, parfois avec seulement une heure de préavis. Le prochain dossier tarifaire de la compagnie dépend en partie de la démonstration d'une meilleure efficacité fondée sur la prévision.

Latent Field Labs propose une mission de quatorze semaines pour construire un modèle de prévision entraîné sur cinq années de données historiques de charge, de météo et de départs, testé rétrospectivement sur les pires erreurs de prévision de Cascadia, et intégré directement à l'API de prévision du système de répartition. Les sections suivantes présentent l'approche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.

**PARTIE A – PARTIE
DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE****Latent Field Labs**

Latent Field Labs, Inc. · EIN 87-3049216

3000 Hanover St, Palo Alto, CA 94304,
United States

research@latentfieldlabs.com · +1 650
555 0192 · latentfieldlabs.com

**PARTIE B – PARTIE
DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE****Cascadia Grid Utilities**

Cascadia Grid Utilities, une division de
Cascadia Energy Holdings

4500 SW Kelly Ave, Portland, OR
97239, USA

gridops@cascadiagrid.com · +1 503
555 0164

TERMS // NODE GRAPH

Conditions de l'accord

01

1. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela comprend, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans produits, la tarification, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Latent Field Labs et Cascadia Grid Utilities sont en discussions concernant l'Objet.

02

2. Obligations de la partie destinataire

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03

3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04

4. Durée et survie

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05

5. Restitution ou destruction des documents

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06

6. Recours et mesures injonctives

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une

injonction

ou

toute

autre

réparation

équitable,

sans

avoir

à

fournir

de

caution,

en

plus

de

tout

autre

recours

disponible

en

droit

ou

en

équité.

Le

présent

accord

n'accorde

aucune

licence

ni

aucun

droit

de

propriété

sur

les

informations

confidentielles,

ni

aucune

obligation
d'engager
une
relation
d'affaires
ultérieure.
Chaque
partie
conserve
tous
les
droits
sur
ses
propres
informations
confidentielles.

DROIT APPLICABLE

État de Californie, États-Unis

JURIDICTION

Comté de Santa Clara, Californie

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent

- Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

POUR LATENT FIELD LABS

Latent Field Labs

Signataire autorisé

Date

POUR CASCADIA GRID UTILITIES

Renata Ostrowski

VP, Exploitation du réseau

Date

SIGN-OFF // NODE

Latent Field Labs — Service juridique

3000 Hanover St, Palo Alto, CA 94304, États-Unis
research@latentfieldlabs.com · +1 650 555 0192
· latentfieldlabs.com
Latent Field Labs, Inc. · EIN 87-3049216